

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 23 juillet 2007

CP 07/07-46

CONTRACTUALISATION N° 2 ENTRE LA COMMUNE DE SAVENES ET LE DEPARTEMENT

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogoires du régime général.

En application de ces règles, Monsieur le Maire de Savenes sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à 875 609,38 €H.T. et composé conformément au tableau ci-après :

NATURE DES OPERATIONS	DEPENSES ELIGIBLES H.T.	TAUX	SUBVENTIONS
BATIMENTS COMMUNAUX			
1 - Réfection de toitures 1° tranche	15 500,00 €	31,20%	4 836 €
2 - Réfection de toitures 2° tranche	4 713,00 €	31,20%	1 470 €
3 - Démolition et restructuration de la maison Puntis 1° tranche	15 500,00 €	31,20%	4 836 €
4 - Démolition et restructuration de la maison Puntis 2° tranche	15 500,00 €	31,20%	4 836 €
5 - Création du local d'archives	15 500,00 €	31,20%	4 836 €
6 - Construction de la mairie sur le site Puntis	53 360,00 €	30,00%	16 008 €
7 - Aménagement du bureau du maire 1° tranche	15 500,00 €	31,20%	4 836 €
8 Aménagement du bureau du maire 2° tranche	15 500,00 €	31,20%	4 836 €
9 - Aménagement du bureau des adjoints 1° tranche	15 500,00 €	31,20%	4 836 €
10 - Aménagement du bureau des adjoints 2° tranche	15 500,00 €	31,20%	4 836 €
11 - Création de la salle du Conseil 1° tranche	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
12 - Création de la salle du Conseil 2° tranche	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
13 - Création de la salle des mariages 1° tranche	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
14 - Création de la salle des mariages 2° tranche	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
15 - Aménagement d'une salle de réunions à L'étage 1° tranche	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
16 - Aménagement d'une salle de réunions à L'étage 2° tranche	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
17 - Mise aux normes de la salle des fêtes 1° tranche	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
18 - Mise aux normes de la salle des fêtes 2° tranche	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
19 - Création de la salle de réunions (3°âge) 1° tranche	19 000,00 €	31,20%	5 928 €

NATURE DES OPERATIONS	DEPENSES ELIGIBLES H.T.	TAUX	SUBVENTIONS
20 - Création de la salle de réunions (3 ^o âge) 2 ^o tranche	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
<u>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</u>			
21 - Création du parvis de la mairie	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
22 – Aménagements des abords de la mairie	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
23 – Liaison piétonne avec le quartier Pradiou	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
24 – Création d'un réseau pluvial au quartier Pradiou	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
25 – Extension du lotissement Pradiou (+ 9 lots)	61 930,00 €	Forfait 457€x9lots	4 113 €
<u>BATIMENTS SCOLAIRES</u>			
26 – Aménagement d'une classe, d'une salle (RAZED), de sanitaires maternelle	48 480,00 €	50,00%	24 240 €
27 – Aménagement d'une classe primaire avec sanitaires au 2 ^o étage	45 600,00 €	50,00%	22 800 €
28 – Aménagement du restaurant scolaire (90 rations. ^{res}) et de 2 salle polyvalentes	116 228,00 €	15 120€ (forfait) +28 080€	43 200 €
SUBVENTION GLOBALISEE			233 511 €

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	875 609,38 €
Dépense subventionnable H.T.	720 311,00 €
Subvention globalisée	233 511,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	26,66 %

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités :

- la première de 77 837 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente ;
- la seconde de 77 837 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu ;
- le solde de 77 837 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés.

Je vous demande de délibérer et :

- approuver le contrat d'équipement n° 2 à conclure avec la commune de Savenes,

- m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les articles du Budget Départemental ci-après :

Opération	Nature	Sous fonction	Montant
N° 1 à 10	204 1437	74	56 166 €
N° 11 à 20	204 1436	74	59 280 €
N° 21 à 24	204 1434	74	23 712 €
N° 25	204 1432	74	4 113 €
N° 26 à 28	204 146	21	90 240 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 juillet 2007

CP 07/07-46

**CONTRACTUALISATION N° 2 ENTRE LA COMMUNE DE
SAVENES ET LE DEPARTEMENT**

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 2 pour la réalisation d'un programme estimé à 875 609,38 €HT, à conclure avec la commune de Savenès ;
- Accorde à la commune de Savenès une subvention globalisée de 233 511 €payable en trois annuités (la première de 77 837 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 77 837 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu, le solde de 77 837 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour le financement des travaux suivants :

NATURE DES OPERATIONS	DEPENSES ELIGIBLES H.T.	TAUX	SUBVENTIONS
<u>BATIMENTS COMMUNAUX</u>			
1 - Réfection de toitures 1° tranche	15 500,00 €	31,20%	4 836 €
2 - Réfection de toitures 2° tranche	4 713,00 €	31,20%	1 470 €
3 - Démolition et restructuration de la maison Puntis 1° tranche	15 500,00 €	31,20%	4 836 €
4 - Démolition et restructuration de la maison Puntis 2° tranche	15 500,00 €	31,20%	4 836 €
5 - Création du local d'archives	15 500,00 €	31,20%	4 836 €
6 - Construction de la mairie sur le site Puntis	53 360,00 €	30,00%	16 008 €
7 - Aménagement du bureau du maire 1° tranche	15 500,00 €	31,20%	4 836 €

NATURE DES OPERATIONS	DEPENSES ELIGIBLES H.T.	TAUX	SUBVENTIONS
8 - Aménagement du bureau du maire 2° tranche	15 500,00 €	31,20%	4 836 €
9 - Aménagement du bureau des adjoints 1° tranche	15 500,00 €	31,20%	4 836 €
10 - Aménagement du bureau des adjoints 2° tranche	15 500,00 €	31,20%	4 836 €
11 - Création de la salle du Conseil 1° tranche	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
12 - Création de la salle du Conseil 2° tranche	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
13 - Création de la salle des mariages 1° tranche	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
14 - Création de la salle des mariages 2° tranche	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
15 - Aménagement d'une salle de réunions à L'étage 1° tranche	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
16 - Aménagement d'une salle de réunions à L'étage 2° tranche	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
17 - Mise aux normes de la salle des fêtes 1° tranche	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
18 - Mise aux normes de la salle des fêtes 2° tranche	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
19 - Création de la salle de réunions (3°âge) 1° tranche	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
20 - Création de la salle de réunions (3°âge) 2° tranche	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
<u>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</u>			
21 - Création du parvis de la mairie	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
22 - Aménagements des abords de la mairie	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
23 - Liaison piétonne avec le quartier Pradiou	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
24 - Création d'un réseau pluvial au quartier Pradiou	19 000,00 €	31,20%	5 928 €
25 - Extension du lotissement Pradiou (+ 9 lots)	61 930,00 €	Forfait 457€x9lots	4 113 €
<u>BATIMENTS SCOLAIRES</u>			
26 - Aménagement d'une classe, d'une salle (RAZED), de sanitaires maternelle	48 480,00 €	50,00%	24 240 €
27 - Aménagement d'une classe primaire avec sanitaires au 2° étage	45 600,00 €	50,00%	22 800 €
28 - Aménagement du restaurant scolaire (90 rations. ^{res}) et de 2 salle polyvalentes	116 228,00 €	15 120€ (forfait) +28 080€	43 200 €
SUBVENTION GLOBALISEE			233 511 €

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée ;

- Impute les dépenses correspondantes de la façon suivante :

Opération	Nature	Sous fonction	Montant
N° 1 à 10	204 1437	74	56 166 €
N° 11 à 20	204 1436	74	59 280 €
N° 21 à 24	204 1434	74	23 712 €
N° 25	20414321	74	4 113 €
N° 26 à 28	204146	21	90 240 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,